Commune de Profondeville Programme de politique générale

2013-2018

Un nouvel élan pour Profondeville et ses habitants

Introduction

Le programme de politique générale, soumis à votre avis, fixe une méthode et un plan d'actions pour répondre aux préoccupations exprimées par les habitants des villages de la commune de Profondeville, et en priorité :

- la préservation du cadre de vie et la valorisation du patrimoine de notre belle commune ;
- des mesures concrètes en matière de mobilité et de sécurité routière dans chacun des villages;
- le soutien aux familles, et en particulier aux jeunes parents, aux jeunes et aux aînés.

Ce programme vise à prendre en compte les défis socio-économiques, énergétiques et environnementaux qui nous imposent à la fois rigueur, volontarisme, sens de la concertation et sens des responsabilités.

Nos objectifs s'inscrivent dans une gestion financière et budgétaire rigoureuse. Des choix seront opérés en fonction des moyens disponibles, des orientations régionales, communautaires ou fédérales et des subventions obtenues.

Il est évident que, selon les diverses opportunités à créer, selon l'évolution du cadre budgétaire de la commune et de l'évaluation prévue du programme de politique générale, celui-ci sera complété par les actions et les décisions adéquates.

Le programme de politique générale sera disponible sur le site internet rénové de l'Administration communale ou sur demande.

1. Méthode et principes d'action

1.1. Relatifs à la gouvernance

Le nouvel exécutif s'engage à :

- veiller à un fonctionnement collégial basé sur le principe de co-décision, de la recherche du consensus et des synergies, en ce compris entre la présidence du CPAS et le Collège communal;
- dynamiser le conseil communal par la désignation d'un(e) président(e) du conseil communal hors collège communal et par la décentralisation de certaines de ses réunions au sein des villages de l'entité;
 - veiller à ce que les comptes-rendus des Conseils communaux traduisent la vitalité démocratique de la commune ;
- procéder à une évaluation périodique de son action et de la mise en œuvre du programme de politique générale en y associant les conseils consultatifs ;
- inscrire son action et ses projets en tenant compte des synergies et des coopérations potentielles à établir avec les communes voisines et plus particulièrement au sein de l'axe mosan et à l'intérieur de la zone de police « Sambre et Meuse »;
- éliminer tout risque de conflits d'intérêts pour assurer une gestion optimale et objective de la commune.

1.2. Relatifs à la participation citoyenne et à la communication :

- intégrer la participation des citoyens en amont des décisions importantes et en aval de leur exécution, via des processus participatifs, la mise en place et la dynamisation de commissions et/ou de conseils consultatifs adéquats et opportuns;
- adopter une « charte associative » et considérer les associations de villages comme véritables partenaires de l'action communale ;
- moderniser et dépolitiser l'information vers les citoyens : mise en place d'un comité de rédaction, sous l'autorité du collège, suppression de l'éditorial politique du bulletin communal, renforcement de son attractivité (articles rédigés et signés par les services communaux, les associations, ...);
- optimiser l'interactivité du site internet (ex. demande de réservation des salles via internet, mise en ligne de formulaires, ...);

 soigner la communication directe de la commune – administration, conseil et collège communaux - avec les citoyens et à développer une politique de communication professionnelle et moderne; veiller à mieux faire connaître ses activités et son rôle auprès des enfants et des jeunes.

1.3. Relatifs à l'Administration communale

Le nouvel exécutif s'engage à:

- renforcer les compétences, l'expertise de l'administration communale et du CPAS et leurs synergies, via un audit du personnel lancé dans les 6 mois suivant la mise en place du Collège communal, des formations, la valorisation des compétences.
 - Dans ce cadre, le Collège communal veillera à recruter un agent de niveau 1 dans les matières d'urbanisme, environnement et aménagement du territoire, envisagera les modalités de remplacement de l'éco-conseiller, préparera la succession du secrétaire communal, constituera un dossier en vue de l'engagement d'un coordinateur sportif subventionné et étudiera notamment l'opportunité de la création d'une régie communale des sports ;
- assurer l'objectivité des recrutements, via une large publicité des appels à candidatures et la mise en place d'un Comité de sélection composé de telle manière à éviter toute politisation de la fonction.

1.4. Relatifs à la gestion financière et budgétaire

- solliciter auprès du Ministre des Pouvoirs locaux, dès la mise en place du Collège, une étude-conseil de la situation et de la gestion financière de la commune et du CPAS, réalisée gratuitement par le Centre régional d'aide aux communes et à adapter la gestion quotidienne et pluriannuelle en conséquence;
- élaborer et actualiser une projection budgétaire pluriannuelle permettant de valider les projets d'investissement majeurs de la commune et de diversifier ses sources de financements;
- moderniser l'ensemble des autres outils financiers (redevances et taxes, habitations inoccupées, ...);
- inclure des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
- intégrer des clauses éthiques dans le choix des placements financiers de la commune et du CPAS.

1.5. Relatifs à la planification

Le nouvel exécutif s'engage à :

 doter Profondeville d'une stratégie de développement, d'aménagement du territoire et de mobilité, guidée par les recommandations issues du projet de schéma de structure communal, du plan communal de mobilité et de l'éventuel programme communal de développement rural.

2. Projets majeurs et priorités

Le nouvel exécutif s'engage à développer les projets majeurs et priorités qui suivent. Leurs réalisations s'étaleront dans le temps, selon les résultats des consultations préalables avec la population, le coût des projets et les sources de financement, leurs impacts et leur faisabilité technique.

Ils seront détaillés et complétés lors de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement et des budgets annuels après avoir consulté citoyens et associations actives sur le territoire de la commune.

2.1. <u>En matière de cadre de vie - Aménagement du territoire, mobilité, énergie, nature, forêts et espaces verts</u>

- soumettre pour approbation au Conseil communal, le projet de schéma de structure dès le terme des procédures de consultation ;
- poursuivre l'élaboration et mettre en œuvre sans délai le règlement communal d'urbanisme protégeant le patrimoine de la vallée mosane, tenant compte du RCU en vigueur à la ville de Namur;
- élaborer et mettre en œuvre un règlement communal d'urbanisme traduisant les recommandations urbanistiques du schéma de structure pour chacun des villages de l'entité;
- veiller au strict respect des permis d'urbanisme, d'environnement en lien avec l'ensemble des activités et plus spécifiquement des activités extractives (carrières d'Arbre et de Lustin);
- mettre en œuvre prioritairement le plan communal de mobilité par la valorisation des sentiers, leurs entretiens et réhabilitations afin de créer un maillage utile de sentiers sécurisés;
- sécuriser les traversées de village, poursuivre le plan « trottoirs » et développer les cheminements cyclistes selon l'ordre de priorités fixé par le plan communal de mobilité. En ce sens, finaliser prioritairement les dossiers en cours avec le SPW et exécuter les travaux relatifs à l'aménagement du carrefour des 4 Bras à Bois-de-Villers, à la sécurisation de la RN92 à Rivière, à l'aménagement de la RN92 au niveau de Profondeville. Poursuivre les négociations avec la SNCB et le SPW en vue d'aménager les abords de la gare de Lustin;
- réduire la dépendance énergétique de la commune et des habitants : amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics, production d'énergie renouvelable

- à l'échelle communale et soutien aux familles par l'action du CPAS en matière de guidance énergétique ;
- se doter d'un plan communal de développement de la Nature et le mettre en œuvre ;
- agir avec le DNF et le Conseil cynégétique actif sur notre territoire pour endiguer la prolifération des sangliers.

2.2. En matière d'enseignement, d'accueil extra-scolaire, de jeunesse et de culture

Le nouvel exécutif s'engage à :

- défendre et promouvoir les écoles de village, consolider les synergies entre les différentes écoles de l'entité;
- être aux côtés des enseignants, des directions et des associations de parents dans des projets pédagogiques innovants, ouverts sur la réalité sociale, culturelle, sportive, patrimoniale de leur commune ; en ce sens, actualiser les projets d'établissement et veiller à leur application ;
- repenser les activités extra-muros, notamment en veillant à réduire le coût scolaire à charge des familles et en soutenant les parents précarisés;
- fournir une alimentation de qualité dans les cantines scolaires en privilégiant les produits locaux, frais et de saison, ... ;
- améliorer les conditions de travail et le statut des accueillants extra-scolaires : meilleure intégration et reconnaissance dans les équipes éducatives, offre de formation continue ;
- enrichir le temps d'accueil extra-scolaire par des ateliers diversifiés ;
- soutenir et développer l'action des bibliothèques présentes sur le territoire communal, y compris les collaborations avec le BDBus et le Bibliobus;
- soutenir le dynamisme culturel des associations et artistes présents sur le territoire communal, notamment via le Conseil consultatif de la culture.

2.3. En matière de travaux (égouttage, voiries et cimetières)

- entretenir les 227 km de voiries, en identifiant collégialement les priorités et après discussions avec le conseil consultatif des travaux;
- intégrer les besoins de tous les usagers de la route (piétons, cyclistes, PMR, voitures)
 dans les travaux de réfection de voirie et informer systématiquement les habitants et

les commerçants avant la réalisation de travaux qui réduisent sensiblement l'utilisation de la voie publique ;

- poursuivre et finaliser l'égouttage communal de Lesve et Arbre et résoudre les problèmes résiduels d'insalubrité publique liés aux eaux usées ;
- entretenir les cimetières.

2.4. En matière de tourisme, de sports, d'environnement

- valoriser le potentiel de Profondeville en tant qu'escale de charme du tourisme mosan ; en ce sens, renforcer le partenariat avec les différents opérateurs touristiques (OTPE, FTPN, Province, RW, SNCB, TEC) pour créer un maillage RAIL-Ravel-Meuse-routes) ; moderniser et valoriser le passage d'eau ; poursuivre les projets interreg « la Meuse et vous » et « la Meuse en fête » ;
- négocier avec la SNCB, la Province de Namur et la Wallonie une affectation à vocation d'accueil touristique pour la partie inoccupée de la gare de Lustin ;
- mettre en œuvre des moyens modernes de communication (bornes, site internet, Qr Codes) pour une meilleure visibilité de nos ressources touristiques ;
- assurer l'aboutissement du projet Pic-vert ;
- rapprocher les différents intervenants associatifs pour mener à bien des évènements touristiques plus importants sur l'entité ;
- développer un tourisme des saveurs, valorisant le savoir-faire de nos producteurs locaux, de nos artisans et de l'Horeca richement implantés à Profondeville; en ce sens, créer un label « produits de nos fermes »;
- aménager le parking du Grayot conformément à ce qui est prévu dans le plan communal de mobilité et le schéma de structure communal ;
- veiller à ce que les investissements prévus en termes d'infrastructures sportives profitent le plus largement possible aux associations et clubs actifs sur le territoire de la commune;
- soutenir l'activité des clubs sportifs dans l'ensemble des villages de la commune;
- élaborer l'agenda 21 local (Liste d'actions en partenariat avec les acteurs locaux, les citoyens, les associations...);
- poursuivre le Contrat de Rivière Haute Meuse et les actions en cours avec les comités locaux ;

- poursuivre le plan Maya ;
- en partenariat avec le BEP, axer la politique de la gestion des déchets sur la prévention, l'éducation et la propreté publique tenant compte de l'efficacité des collectes sélectives et du niveau d'équipement existant suffisant en termes de parc à conteneurs [abandon du projet de PAC de Profondeville] ;
- renouveler les démarches en vue d'un plan communal de développement rural;
- en matière de coopération Nord-Sud, assurer le suivi des aides apportées aux associations locales existantes et innover en créant de nouveaux partenariats.

2.5. <u>En matière de développement économique, commerce de proximité, de jeunesse, de patrimoine, de logement et d'agriculture</u>

- développer la ZACC à proximité des 6 bras de Bois-de-Villers suivant les recommandations du schéma de structure (zone mixte de logement, services et activités économiques);
- affecter l'ancien camping de Bois-de-Villers, aujourd'hui propriété communale, à un projet mixte de logements et services ; à cette fin, la commune en concertation avec le CPAS consultera les associations sportives, culturelles et de jeunesse pour prendre en compte les besoins exprimés ;
- organiser un marché de produits frais et de production locale à périodicité fixe, soit dans un endroit fixe, soit via une tournante par village et en concertation avec les autres communes;
- soutenir les commerces de proximité ;
- examiner avec les habitants, les commerçants et les associations, et dans la suite des recommandations du schéma de structure, la meilleure manière d'aménager et de renforcer la convivialité des « places de village » et rechercher les financements nécessaires pour concrétiser ces projets;
- rénover et aménager la maison de la culture de Profondeville et la salle communale de Lesve, pour en faire des lieux multifonctionnels, qui répondent aux attentes notamment des jeunes et soutiennent le développement de l'action associative, culturelle et sportive; étudier la possibilité de création d'une salle communale dans le quartier du Beau Vallon ; remettre en état la salle « la Tétèche » de Rivière et doter « le Foyau » d'une cuisine et de nouveaux sanitaires ;
- valoriser de manière optimale les bâtiments communaux actuellement inoccupés ou sous occupés;

- inventorier, entretenir, rénover et valoriser le patrimoine culturel et monumental de la commune ; plus particulièrement, restaurer la chapelle du « Calvaire de Lesve » et mettre en valeur ses statues en chêne ;
- recourir aux services d'une agence immobilière sociale dans cette mission essentielle pour le développement d'une politique volontariste en matière de développement de l'offre de logements à loyer modéré;
- créer un conseil consultatif de la jeunesse ;
- réserver des rues ou quartiers aux « enfants qui jouent » pendant les périodes de congés scolaires et lors de certaines journées particulières comme les kermesses, après consultation des habitants concernés;
- développer le concept de « rues partagées » ;
- promouvoir la création d'éco-quartiers dans les projets déposés par les promoteurs immobiliers et selon les recommandations du schéma de structure communal, valoriser les Sarts communaux de Profondeville.

2.6. <u>En matière d'action sociale, d'enfance, d'intergénérationnel, de politique des aînés et de vie associative</u>

- assurer un service de qualité et de proximité dans l'octroi de l'aide sociale dans une logique émancipatrice ;
- développer l'offre d'accueil de la petite enfance dans les villages de l'entité en octroyant une prime à l'installation pour les personnes qui souhaitent devenir accueillantes d'enfants à domicile;
- en synergie avec les cantines scolaires, assurer une alimentation de qualité dans les maisons communales d'accueil de l'enfance et repas à domicile (produits régionaux, frais et de saison, ...);
- mettre en place un conseil consultatif des aînés, point de départ d'une véritable politique proactive à l'attention de cette importante partie de la population ;
- soutenir de manière déterminée l'action des associations, tant dans l'accès aux infrastructures communales, que dans l'organisation de leurs actions qui donnent vie à nos villages ; en ce sens, mettre en place un conseil consultatif de la vie associative ;
- impliquer les associations sportives, culturelles, de jeunesse à la journée d'accueil des nouveaux habitants.

2.7. <u>En matière de sécurité</u>

Le nouvel exécutif s'engage à :

- porter au Conseil de police de la zone « Entre Sambre et Meuse » la nécessité d'optimiser le travail de la police de proximité (ex. présence des agents de quartier dans de larges plages horaires) tenant compte des impératifs budgétaires et organisationnels de la zone ;
- associer les représentants de la police à la préparation des événements comportant des éléments de risque.
